

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 31 août 2015 portant dissolution de la section des systèmes d'information et de communication du groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) et création corrélative de la section des systèmes d'information et de communication du groupement de gendarmerie mobile II/1 à Maisons-Alfort (Val-de-Marne)**

NOR : INTJ1507282A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2;  
Vu le code de la défense,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La section des systèmes d'information et de communication du groupement de gendarmerie interdépartemental de Paris à Maisons-Alfort est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Corrélativement, la section des systèmes d'information et de communication du groupement de gendarmerie mobile II/1 à Maisons-Alfort est créée à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*  
P. LE MOUËL